

AVIS

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2019**

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 25 juin 2019, le conseil municipal a adopté le **premier projet de règlement numéro 6-2019 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés de la zone Ea5, l'usage Habitation VIII – Maison mobile.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi **6 août 2019, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 6-2019, soit l'ajout, dans les usages spécifiquement autorisés de la zone Ea5, de l'usage Habitation VIII – Maison mobile.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone Ea5. Le périmètre de cette zone peut être sommairement décrit comme suit : contenu entre la route 230 au nord-ouest, la 1^{re} rue Poiré au nord-est, la voie ferrée au sud-est, et la propriété de Bombardier Transport au sud-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 6-2019 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 6-2019 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 6-2019 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 27 juin 2019.

Danielle Caron, OMA
Greffière